
Mélanie THOMIN

*Députée du Finistère
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées*

Objet : suites de la tempête Ciaran

Paris, le jeudi 9 novembre 2023

Monsieur le Président de la République,

Vendredi dernier, au lendemain de la tempête Ciaran, nous nous sommes rencontrés dans ma circonscription à Plougastel-Daoulas, lors de votre venue pour manifester un soutien aux producteurs de « Fraises de Plougastel ». Vous vous êtes alors engagé à décréter l'état de catastrophe naturelle « partout où on pourra le faire ».

Mardi 7 novembre, lors de la séance des questions d'actualité au Gouvernement à l'Assemblée nationale, M. le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, m'a réaffirmé cet engagement : « toutes les communes qui relèvent de l'état de catastrophe naturelle seront reconnues comme telles ». Il a par ailleurs annoncé la tenue d'un comité catastrophe naturelle le 14 novembre prochain.

Après l'ouragan de 1987, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à titre exceptionnel était intervenue sous sept jours, pour l'ensemble des départements touchés. Pourquoi, cette fois-ci, faut-il attendre quatorze jours avant que le comité de catastrophe naturelle ne soit réuni ?

Selon un premier bilan de la FDSEA du Finistère, plus de 90% des exploitations de notre département ont subi des dégâts, toutes filières confondues. Nos agriculteurs ont besoin de visibilité, pour être en mesure, le plus rapidement possible, de prendre des décisions. Pour reconstruire, pour reprendre leur activité. Ainsi, pour la production de fraises, mais aussi de mâche ou de pommes de terre primeurs, les plantations sont prévues dès le mois prochain, avec des commandes de plants ou de mise en réfrigération ces jours-ci.

En outre, les maires du Finistère ont reçu une instruction de l'AMF, en totale contradiction avec votre promesse. Après consultation de la préfecture, ils ont reçu la consigne de ne pas remplir de formulaire de demande de classement en catastrophe naturelle au titre de la tempête Ciaran : « les éventuelles demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposées au titre des vents cycloniques donneront systématiquement lieu à un rejet. »

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Comme vous le savez, le régime légal des catastrophes naturelles ne s'applique que pour les submersions marines et les inondations ; et non pour le vent, hors zones soumises aux cyclones. Dans ces conditions, comment une telle reconnaissance pourra-t-elle s'appliquer ? Qui sera concerné ? Selon quels critères ? Sous quels délais ?

Enfin les régimes indemnitaires des calamités agricoles et de catastrophe naturelle ne concernent que les exploitants assurés. Qu'en est-il des non-assurés ? Là encore, l'exécutif assure que l'Etat sera au rendez-vous, mais sans plus de précision. Un fonds d'urgence sera-t-il mis en place ? Le cas échéant, à quelle date sera-t-il effectif ?

Toutes ces questions sont celles que me posent les exploitants agricoles et leurs représentants locaux, lors de mes visites sur le terrain.

Monsieur le Président, vos annonces ont créé de l'espoir. Rien ne serait pire qu'un espoir déçu pour des professionnels qui ont tout perdu. Pour la plupart d'entre eux, en particulier les jeunes exploitants en phase de reprise, c'est la pérennité de leur exploitation qui est en jeu. Ce qui fait la richesse de l'agriculture finistérienne, c'est sa diversité. Monsieur le Président de la République, j'espère pouvoir compter sur vous pour la préserver.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond respect.

Mélanie Chomin
—